

BILL.

Acte pour incorporer la "*Compagnie d'entrepôt de Québec.*"

ATTENDU que l'établissement d'une compagnie d'entrepôt à Québec diminuerait considérablement le coût du transport des produits de cette province aux marchés anglais, et tendrait grandement à activer le commerce qui commence à s'établir avec les états nord-ouest de l'union américaine;—Et attendu que les diverses personnes ci-après nommées, désirent établir une telle compagnie;—**A CES CAUSES**, qu'il soit statué, etc.

Et il est par les présentes statué en vertu de l'autorité susdite, que John Gordon, Charles Bockus, John Young, James Hervey, James McDougall, Francis Roger Loomis, William Stone McDonald, Laurent Têtu, Louis Bilodeau, et Henry Walmsley Welch, ensemble avec telle personne ou telles personnes, qui, en vertu des dispositions de cet acte, deviendront actionnaires de la compagnie d'entrepôt dont l'établissement est autorisé, et séparément et respectivement leurs héritiers, exécuteurs, administrateurs, et ayans-cause, étant propriétaires d'une ou de plusieurs actions, sont et seront et formeront une compagnie pour faire les dites affaires d'entrepôt, conformément aux réglemens, ordres et directions énoncées ci-après, et seront pour cette fin un corps politique et incorporé sous le nom de "*Compagnie d'entrepôt de Québec*" et sous ce nom auront succession perpétuelle et un sceau commun, et les autres pouvoirs et droits des corps incorporés non incompatibles avec cet acte, et sous ce nom pourront poursuivre et être poursuivis, et auront également le pouvoir et autorité d'acquérir et

Preamble.

Diverses personnes incorporées.